

## LA REMISE DU LINGE

A chaque visite, vous avez la possibilité d'apporter du linge propre à la personne détenue et de récupérer son linge sale (poids maximum 5 kg.)

Le linge propre doit être apporté **dans un sac** mentionnant les **NOM, PRENOM et NUMERO D'IDENTIFICATION** de cette personne.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter la Note de Service affichée dans la salle d'accueil des familles.

La personne détenue à la possibilité de faire **laver son linge personnel gratuitement** à la buanderie. Des chariots de ramassage sont mis à leur disposition le dimanche après-midi dans les bâtiments. Le linge est restitué propre le mardi.

**Il est interdit de ramener des draps, couvertures et couettes** : les draps administratifs sont changés tous les 15 jours et les couvertures une fois par trimestre.

Effets vestimentaires et textiles : vêtements, chaussures, linge de toilette, linge de table à l'exception des articles ci-dessous :

- Des vêtements dont les inscriptions sont, par leur nature provocante ou outrancière, de nature à porter atteinte au bon ordre ou à la sécurité de l'établissement pénitentiaire
- Des vêtements pouvant provoquer une confusion avec l'uniforme pénitentiaire ou tout autre uniforme ainsi que les tenues à imprimé « camouflage » ou de vêtements pouvant servir à masquer une identité (cagoule, capuche)
- Des vêtements en cuir, doublés ou matelassés
- Des chaussures munies d'une structure métallique (tige, boucle, etc.)
- Des bijoux
- Des valeurs pécuniaires (argent, moyens de paiement, devises, etc.)
- Des produits pharmaceutiques
- Des médicaments
- Des jeux comportant des parties métalliques de plus de 10 cm dans leur plus grande dimension
- Des jeux comportant des objets interdits par le code de procédure pénale ou le règlement intérieur de l'établissement pénitentiaire
- Tabac, alcool, produits stupéfiants